

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

Présents : MM. DEYMIE Christine, ANDREOLLO Bernard, CORDURIES Anne, FRAYSSINET Emilie, BENEDET Jean-Pierre, TREMOLIERES Alain, SOLIER Hélène, JOURNOUD Carole, BARTHEZEME Nelly, CRAYSSAC Claude, FREDERIC Sophia, MACIA IBORRA Pauline

Absent excusé : M CAZOTTES Pascal

Secrétaire de séance : TREMOLIERES Alain

I / L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23/05/2022

Le Conseil municipal reprecise les questions diverses du compte-rendu de la séance du 23/05/2022 et le valide à l'unanimité.

II / LA CONVENTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Mme le Maire présente le projet de renouvellement de la convention avec le conservatoire de musique et de danse du Tarn, visant à participer financièrement à la prise en charge des cours pour les élèves de la commune inscrits au conservatoire.

M. CRAYSSAC souligne que cette convention assure l'accès à la culture, Mme DEYMIE regrette que la participation financière soit la même quel que soit les revenus des parents.

Après délibération et vote, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle convention.

III / LE PROJET 5000 TERRAINS

Mme FRAYSSINET fait le point sur l'avancement du dossier des aménagements sportifs. Il manque seulement le devis pour la couverture du terrain de tennis. Elle relance à nouveau l'entreprise Soulié afin d'obtenir le devis au plus tard lundi prochain et ainsi valider le plan de financement à la prochaine séance du conseil municipal vendredi 8 juillet. La date limite du dépôt du dossier est le lundi 11 juillet.

Mme BARTHEZEME communique les coordonnées de l'entreprise Serin constructions métalliques et M. CRAYSSAC celles de l'entreprise Bories métallerie. Mme FRAYSSINET précise que des conventions d'utilisation et d'animation des équipements sportifs ont été signées avec l'école, le collège et des associations, elle finalise actuellement la note d'opportunité.

M. CRAYSSAC estime que le mur d'escalade est un atout dans le projet d'aménagements sportifs.

IV / LA PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES

Mme le Maire explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal doit choisir par délibération le mode de publicité des actes réglementaires. Elle propose la publication papier par une mise à disposition au public en mairie, en permanence et à titre gratuit.

Après délibération et vote, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la publication papier des actes réglementaires.

V / QUESTIONS DIVERSES

- la direction des services départementaux de l'Education nationale du Tarn (DSDEN) a adressé un mail demandant aux communes de la circonscription de se répartir la prise en charge du remplacement de l'outil d'évaluation psychométrique devenu obsolète (WISC) de la psychologue scolaire qui intervient sur le secteur. Mme DEYMIE estime que ces frais incombent à l'Education nationale et non aux communes. Mme FREDERIC explique qu'à la sortie de l'école, il revient au professionnel de s'acheter son propre matériel.

Après discussion les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité de participer à l'achat du WISC.

- une riveraine a demandé un rdv avec Mme le Maire la semaine prochaine pour obtenir des informations quant à l'arrachage des arbres place de la tour.

M. CRAYSSAC précise que certains riverains reprochent le manque d'informations, Mme DEYMIE souligne que le plan d'aménagement était consultable en mairie, comme indiqué dans le bulletin municipal.

Compte tenu du rapport d'expertise des arbres et que de nouveaux arbres seront replantés, les membres du conseil municipal à l'unanimité maintiennent l'arrachage de arbres pour le réaménagement de la place de la tour.

M. TREMOLIERES signale qu'un chêne face au cimetière, menace de tomber.

- Mme le Maire fait part de l'invitation de la ferme de Peyrouse pour un évènement le mardi 5 juillet.

- Mme FRAYSSINET remet à tous les élus le projet de dossier de demande de subvention à destination des associations, pour relecture.

- M. TREMOLIERES demande si les repas de cantine bénéficient du dispositif Agrilocal. Mme CORDURIES répond que le collège fait appel au maximum aux producteurs locaux, mais qu'il est difficile de fournir le nombre de repas demandé.

- commission finances jeudi 7 juillet 20h30 (étude des prêts)
commission voirie lundi 18 juillet 20h30

commission RH mercredi 27 juillet 20h30

- Mme le Maire évoque le Congrès des maires et des élus locaux qui a eu lieu le samedi 25 juin. M. ANDREOLLO attire l'attention sur la mise en place progressive du zéro artificialisation nette d'ici 2050. M. CRAYSSAC précise que Mme Delga préconise une vision territoriale.

- Mme FRAYSSINET a laissé un message à M. TORCHIA afin de convenir d'un rdv pour une étude photovoltaïque, M. TREMOLIERES se propose de le relancer. Mme FRAYSSINET a également pris rdv avec la société Occisolis le mardi 19 juillet.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.